

**INTERPELLATION URGENTE**  
**du groupe PLR, par la députée (suppl.) Gervaise Marquis, concernant toujours tout**  
**interdire! Est-il interdit d'interdire? (16.11.2010) 5.101**

Voilà 21 ans, en avril 1989, nous fêtons le bimillénaire du passage du Grand-Saint-Bernard. Une voie romaine, qui, il y a 2'000 ans n'était autre qu'un mauvais chemin selon la description du géographe Strabon ayant vécu en 58 avant JC.

En 47 après JC sous le règne de l'empereur Claude, les Romains feront de ce sentier étroit et à pic, une voie plus large, plus sûre, une voie carrossable.

En 1027, Canut, roi d'Angleterre et de Danemark se plaint à l'empereur Conrad et au roi Rodolphe III de l'insécurité du passage du col du Mont Joux. Ils en rient !

Plus de 980 ans s'écoulent, tandis que des pèlerins empruntent chaque jour ce chemin sous le regard et la protection de Dieu.

Aujourd'hui, le service de la sécurité plante un panneau "interdit aux piétons", ce sont les pèlerins qui en rient!

Chaque alpiniste qui s'élance à l'assaut d'un sommet, ne serait-ce que d'un col, sait qu'il s'expose aux dangers que la montagne représente.

Au fil des années écoulées, la sur-sécurité engagée par des tiers, selon leur bon vouloir, sur le tronçon du Saint-Bernard a fait que tout individu ne se soucie plus des risques encourus.

Vous pouvez interdire l'utilisation de la route du Saint-Bernard! Qu'advient-il de la destination touristique "Verbier Saint-Bernard", reconnue et soutenue par l'Etat et de l'hospice du Saint-Bernard, mondialement reconnu?

Idem dans le Val Ferret, vallée voisine du Saint-Bernard, où l'accès est également interdit aux piétons depuis le hameau du Clou jusqu'à Ferret. Que va devenir l'Hôtel du Col de Fenêtre si aucun promeneur, à pied, en raquettes, en luge ou à ski ne pourra plus s'y rendre?

Est-ce que les propriétaires des deux bâtiments devront mettre la clé sous le paillason durant la saison hivernale et envoyer leur personnel timbrer le chômage?

En l'occurrence, sur ces tronçons routiers, la prévention des risques et dangers à son insu et la mise en garde personnelle seraient beaucoup plus judicieuses que la prohibition!

- Imprévisibilité: La décision des services compétents n'était pas prévisible.
- Actualité: La récente annonce dans le Nouvelliste du 9 novembre 2010 de ces fermetures de routes a généré une levée de bouclier dans le Val d'Entremont.
- Nécessité: Il est impératif pour ces vallées de rester en lien avec la plaine durant l'hiver.

Sion, le 16 novembre 2010  
 (09h20)

Groupe PLR, par  
 Marquis-Balleys Gervaise, députée